



**RAPPORT DE
GESTION ANNUEL**
EXERCICE 2014

ROBEX

www.robexgold.com

TSX-V : RBX

INFORMATIONS CORPORATIVES

INSCRIPTION BOURSIÈRE :

Bourse de croissance TSX

Symbole : RBX.V

SIÈGE SOCIAL

437 Grande-Allée Est, Suite 100

Québec (Québec)

Canada G1R 2J5

Tél. : (581) 741-7421

Fax : (581) 742-7241

info@robexgold.com

BUREAU AU MALI

Rue 50, porte 901 Badalabougou

B.P. 1939

Bamako, Mali, Afrique

011 223 20 23 24 80

011 223 76 41 20 21

a.kader@robexgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil : Georges Cohen

Vice-président du conseil : Richard R. Faucher

Administrateur : Benjamin Cohen

Administrateur : Christian Marti

Administrateur : Claude Goulet

Administrateur : Julien Cohen

Administrateur : Michel Doyon

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Georges Cohen

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Québec (QC)

CONSEILLER JURIDIQUE

André Lacroix frères

Montréal (QC)

PERSONNE QUALIFIÉE (RÈGLEMENT 43-101)

Jacques Marchand, ing. Géo.,

AGENT DE TRANSFERT

Société de fiducie Computershare du Canada, Montréal (QC)

Actions émises et en circulation au 16 avril 2015 : 579 509 566 actions

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Augustin Rousselet, Vice-Président Finances

(581) 996-0635, (581) 741-7421

investisseurs@robexgold.com

Mot du président

Comme vous le savez tous, la mine de Nampala a rencontré des difficultés lors du démarrage en septembre 2014 et, afin de préserver les ressources, il a été décidé d'interrompre temporairement la production à l'usine.

Récemment, début 2015, de nouveaux capitaux ont été injectés dans la société ; ce qui a permis à la mine d'entrer dans une intense phase de travaux afin, non seulement de corriger les difficultés rencontrées, mais plus encore d'augmenter la capacité de production. Nos objectifs de redémarrage sont donc au-delà des premiers objectifs que nous nous étions initialement fixés.

La société s'est appuyée sur un partenaire local au Mali et une firme de métallurgie québécoise spécialisée, à qui nous avons confié un mandat, afin de nous guider dans le développement de nos infrastructures minières. Par ailleurs, nous avons aussi activement travaillé à renforcer la confiance avec le gouvernement malien.

Nous avons également bénéficié d'un important soutien de nos fournisseurs, tant au Mali qu'au Québec, qui ont parfaitement compris les enjeux.

Les prochains mois seront cruciaux pour la mine, mais les actionnaires doivent savoir que chacun travaille fort afin d'atteindre les objectifs fixés. Voilà pourquoi je continue à conserver mes meilleurs espoirs dans notre projet de Nampala.

Je profite de ce mot pour une nouvelle fois remercier les actionnaires qui nous font confiance ainsi que nos cadres et employés qui travaillent quotidiennement dans une grande intensité.

Malgré le fait que la mine puisse rencontrer des difficultés inattendues, j'ai de bonnes raisons de penser que les ennuis que nous avons rencontrés ne seront bientôt plus que de mauvais souvenirs.

La route a été longue et la pente ardue ; les deux tiers de l'ascension étant accomplis, il ne nous reste plus qu'une courte distance à parcourir afin d'atteindre une production rentable. Rien ne semble désormais insurmontable pour une pleine production au troisième trimestre de 2015.

(Signé) Georges Cohen
Président et chef de la Direction

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines informations contenues dans le présent rapport de gestion, y compris l'information portant sur le rendement financier ou le rendement d'exploitation futur de la Société et d'autres énoncés qui expriment les attentes ou les estimations de la direction sur le rendement de la Société dans l'avenir, constituent des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs comportent des termes comme « prévoir », « avoir l'intention de », « projeter » et « estimer », et d'autres expressions semblables. Ces énoncés sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement assujetties aux incertitudes et aux éventualités qui touchent les entreprises, l'économie et la concurrence. Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs reflétant les attentes de la direction relativement à des événements à venir. Les résultats réels peuvent être différents des résultats prévus. La direction de la Société n'assume aucune responsabilité relativement à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés prospectifs pour rendre compte de nouvelles informations ou de nouveaux événements, sauf par obligation légale.

DE L'EXPLORATION VERS LA PRODUCTION...

PROFIL ET SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Ressources Robex Inc. (« Robex » ou « la Société ») est une société junior canadienne d'exploration et de développement minier dont les actions se transigent au Canada à la Bourse de Croissance TSX (symbole : RBX) et en Allemagne à la Bourse de Francfort (Deutsche Borse AG, symbole : RB4). Robex est actuellement titulaire de cinq permis d'exploration, tous localisés au Mali en Afrique de l'Ouest. Le Mali est présentement le 3^e plus important pays producteur d'or en Afrique. Deux des permis de Robex sont situés au sud du pays (Mininko et N'Golopène) tandis que les trois autres se situent à l'ouest du pays (Diangounté, Sanoula et Kolomba). Robex travaille et s'active présentement au développement de ces permis qui démontrent tous une géologie favorable avec un potentiel pour la découverte de gisements aurifères. Les priorités de Robex sont ses permis d'exploration de Mininko et de Diangounté ainsi que son gisement de Nampala, sur lequel la remise en marche de son usine est prévue au 3^{ème} trimestre de 2015 avec une capacité de 4 000 tonnes par jour (t/j).

CHRONOLOGIE 2014 ET 2015



RAPPEL DE L'ANNÉE 2014

En janvier 2014, Robex a obtenu une marge de crédit de 2 500 000 000 FCFA, soit l'équivalent de 5,62 millions de dollars canadiens au taux de 444,84 XOF/CAD, d'une banque malienne. Cette marge de crédit porte intérêts au taux de 8% sur les fonds utilisés.

Le 20 janvier 2014, Robex a annoncé une intersection de 24m à 1,11 g/t Au en sondage RC dans la zone Est de Nampala.

Le 4 mars 2014, Robex annonce la démission de M. Jacques Trottier du conseil d'administration de la société et la nomination de M. Benjamin Cohen en remplacement de celui-ci. À la suite de ce changement, le conseil d'administration de Robex est maintenant composé de quatre administrateurs indépendants et de trois administrateurs représentant le Groupe Cohen.

Le 12 mars 2014, Robex présentait le premier calcul de la ressource présumée de la Zone Est de la fosse de Nampala : 9,7 millions de tonnes à 0,72 g/t et un taux de coupure de 0,5 g/t Au.

Le 17 mars 2014, Robex, à la suite des résultats de forages datant de 2012-2013, a pu confirmer une augmentation de 41% de la ressource indiquée par rapport à la ressource présumée de la couche oxyde de la Zone Sud de Nampala.

Le 3 avril 2014, Robex annonçait la fin de la construction de la phase 1 de l'usine aurifère de Nampala.

Le 22 avril 2014, Robex annonçait son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. Par cette adhésion, Robex s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Le 8 mai 2014, Robex a confirmé l'obtention d'un prêt de 5 millions de dollars canadiens auprès de M. Georges Cohen, président et chef de la direction de la Société. Ce prêt porte intérêt au taux annuel de 8%. Ce prêt a été entièrement remboursé le 21 janvier 2015 par une émission d'action à un prix de 0,07 \$ par action.

Le 8 mai 2014, Robex a aussi annoncé l'approbation par le conseil d'administration de la Société d'une entente de principe afin de conclure une convention de souscription avec African Peak Trading House Limited (la « Maison de commerce »), dans le but de financer sa capitalisation au montant de 15 000 000 \$CA. La Maison de commerce utilisera le produit de la souscription reçue pour mettre en place une facilité de crédit permanente de 15 000 000 \$CA en faveur de Nampala S.A. afin de supporter et financer les dépenses en capital requises pour la phase production de la mine d'or située à Nampala, au Mali. Plus d'informations sur la maison de commerce sont données en page 17 ci-après.

Le 27 mai 2014, Robex a annoncé le démarrage de l'usine de Nampala.

Le 31 juillet 2014, Robex annonce qu'un prêt supplémentaire de 3,5 millions de dollars canadiens a été octroyé à la société par M. Georges Cohen, CEO de la Société. Ce prêt devra être remboursé le ou avant le 31 mai 2015. Ce prêt porte intérêt au taux de 8 % et est garantie par une hypothèque de deuxième rang grevant l'universalité des actifs de la Société. Ce prêt a été entièrement remboursé le 21 janvier 2015 par une émission d'action à un prix de 0,07 \$ par action.

Le 26 août 2014, Robex annonce que le démarrage de la mine de Nampala respecte l'échéancier établi au rapport de gestion portant sur le trimestre finissant le 30 juin 2014, et ce, malgré les problèmes techniques rencontrés dans la mise en service du circuit d'élution. Les problèmes reliés au circuit d'élution ont généré un retard dans la production des dorés.

Le 23 septembre 2014, Robex a procédé à sa première vente de doré. Ce doré d'essai avait un poids net de 3,6 kilogrammes et une teneur en or de 93,07%. Puis, en novembre 2014, la Société a procédé à une seconde exportation de doré. La teneur était la même. Bien que ces deux exportations aient résulté en des ventes d'or sur le marché, aucun revenu comptable n'a été enregistré en 2014 car la mine de Nampala n'est toujours pas considérée en production commerciale à ce moment. Les ventes seront comptabilisées sous forme de revenu lorsque la mine de Nampala sera considérée en production commerciale.

Le 30 septembre 2014, Robex recherche des solutions aux problèmes relatifs au circuit d'élution. Puisque les solutions n'ont pas donné les résultats escomptés, Robex doit procéder à des améliorations et envisage une augmentation de capital pour financer les investissements requis. La production a donc été ralentie provisoirement à ce moment.

Le 09 octobre 2014, après avoir ralenti la production, Robex a décidé de suspendre les opérations de la mine de Nampala pour une durée indéterminée. Les effectifs locaux et expatriés ont été réduits.

Le 30 octobre 2014, Robex annonce son intention de réaliser un financement privé de 2,5M\$ CA afin de soutenir la Société dans ses efforts de relance.

Le 20 novembre 2014, la Société a clôturé une 1^{ère} tranche du financement de 2,5M\$ pour une somme de 1 455 000\$. La Société a émis suite à cette première tranche un nombre de 14 550 000 actions ordinaires au prix de 0,10\$ chacune.

Le 29 décembre 2014, la Société a émis 11 940 000 actions en paiement d'une dette.

Le 30 décembre 2014, la société annonce un financement de 10 000 000 \$CA pour relancer la mine de Nampala, conditionnel à l'accord des fournisseurs de la société d'étaler leur créance envers la Société ainsi qu'à l'accord du TSX.

ANNÉE 2015

Le 21 janvier 2015, Robex a annoncé que les conditions relatives au financement de 10 000 000 \$CA étaient réalisées. La société a émis suite à ce financement 142 857 142 actions de son capital-actions à un prix de 0,07\$. De plus, la Société a émis en même temps 126 486 885 actions de son capital-actions en paiement du prêt qui avait été consenti à Robex par M. Georges Cohen, à un prix de 0,07\$ pour une considération de 8 854 082 \$CA.

Au même moment, Robex annonce que les travaux pour la relance de la mine de Nampala pourront débuter, avec la supervision d'une firme d'ingénierie indépendante. Le système d'élution qui posait des difficultés sera remplacé par un système performant approuvé par une firme d'ingénierie indépendante en vue du redémarrage à 4 000 tonnes par jour.

Le 5 mars 2015, la Société a fait une mise à jour de l'avancement du redémarrage de la mine de Nampala en indiquant le 3^{ème} trimestre de 2015 comme date de redémarrage avec une capacité de 4 000 tonnes par jour. La Société travaille aussi sur un plan de relance anticipé avec un tonnage inférieur.

En date du 16 avril 2015, la majorité des équipements pour le redémarrage de la mine avec une capacité de 4 000 tonnes par jour ont été commandés.

Des renseignements supplémentaires concernant Robex peuvent être obtenus sur le site web de Sedar, au www.sedar.com dans la section des documents déposés par la Société ainsi que sur le site web de Robex au www.robexgold.com.

PERSPECTIVES



PERSPECTIVES

EXPLOITATION

- Redémarrer la production de l'usine de Nampala au 2^{ème} trimestre 2015 avec une capacité de 600 tonnes par jour dans un premier temps, en installant un petit système de broyage portable et temporaire qui permettra de traiter le minerai grossier qui est accumulé sur le site. Il y a actuellement 80 000 tonnes de minerai grossier empilé sur le site qui attend d'être traité. La teneur de ce minerai est de 1,2 g/t., ce qui permettra de produire environ 20 onces d'or par jour. Cette opération à 600 t/j permettra à la mine de Nampala de payer ses frais. L'élution pourra à ce moment se faire en utilisant le système actuel qui a été amélioré dans les dernières semaines.
- Augmenter par la suite rapidement la production de l'usine au 3^{ème} trimestre 2015 avec une capacité de 4 000 tonnes par jour en introduisant un nouveau système d'élution de type ZADRA atmosphérique et par l'ajout d'un broyeur de haute performance ainsi que de cuves CIL.

EXPLORATION

- Augmenter la quantité et la qualité de la ressource dans l'oxyde au sud de Mininko (Nampala) afin d'hausser de façon importante la capacité future de l'usine. La fosse n'est pas fermée au Sud ni à l'Est. D'ailleurs, les forages à l'Est et les indications qui ont été communiquées (communiqués du 12 mars et du 17 mars 2014) indiquent qu'il y a une forte probabilité d'une deuxième fosse à exploiter. De plus, la zone au Sud de la fosse est d'ores et déjà considérée comme minéralisée et est en attente de tests métallurgiques.
- Dès 2016, effectuer une campagne de forage carotté dans la zone sulfurée qui se situe sous les 90m de la fosse actuellement travaillée à la mine de Nampala. La présence de minerai est certaine, mais il est nécessaire de qualifier avec plus de précision l'étendue des zones, leurs concentrations ainsi que la métallurgie d'extraction. Ces évaluations permettront d'estimer économiquement la rentabilité de l'exploitation de ces zones sulfurées. La confirmation de cette rentabilité et d'un potentiel de réserve prouvée entraînera un ajustement du plan minier afin d'adapter la fosse pour une extraction future de ce minerai.
- Si le gouvernement malien nous confirme le renouvellement ou la prolongation des droits d'explorations qui concernent Kamasso, Moussala et Wili-Wili Est et Ouest, un des objectifs clés de l'année 2015 est de concentrer les efforts sur ces quatre permis afin de qualifier le potentiel d'une mine économiquement rentable sur l'un de ces sites. D'ailleurs, des campagnes de forage avaient déjà commencé sur Moussala et, si le permis est récupéré, pourraient être renforcées en 2015 afin de débiter de nouveaux projets en 2016.

SITUATION AU MALI

Le 25 avril 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adapté la résolution 2100 visant l'autorisation et le déploiement de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (« MINUSMA ») dont l'objectif est d'appuyer les autorités de transition dans la stabilisation de la situation dans le Nord du pays. Depuis le déploiement de la MINUSMA, on dénote une nette amélioration de situation au Nord du Mali et un retour graduel au calme dans tout le pays. De plus, des élections présidentielles se sont tenues le 11 août 2013 et permettront au Mali d'assurer son développement socioéconomique.

Afin d'être en mesure de prendre les meilleures décisions possibles affectant nos investissements, la société fait partie de l'association minière et maintient des contacts étroits avec le Ministère des Mines du Mali. Ces relations sont très importantes pour la société.

De plus, le 22 avril 2014, Robex a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies. Par cette adhésion, la Société s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.



MINE DE NAMPALA



MINE DE NAMPALA

Usine

Un premier démarrage de l'alimentation en minerai de l'usine a eu lieu le 5 mai 2014. Cependant, le 9 octobre 2014, la Société a dû procéder à un arrêt temporaire de l'usine parce que l'élution, dernière étape métallurgique de la chaîne de production, ne s'est pas avéré satisfaisant suite à la période d'essai. En effet, la capacité du système était trop petite par rapport à la concentration d'or dans le charbon et donc, le temps de traitement était de 5 jours par élution. Dans ces conditions, il n'était pas possible de passer à une capacité de 4 000 t/j. Afin de préserver les réserves d'or et de minimiser les coûts, il a été décidé d'interrompre temporairement la production de l'usine.

Entre le 5 mai 2014 et le 8 octobre 2014, l'usine a atteint une capacité quotidienne de 2 800 tonnes par jour. L'usine, hormis le procédé d'élution, a complètement été testée et opérationnelle à 100% hormis la chaîne de broyage qui n'avait pas encore été installée à ce moment. Ce n'est qu'à la fin du mois d'août 2014 que l'élution a pu être testée parce qu'il fallait au préalable être en mesure de charger le charbon dans les CIL.

La société a engagé en juin 2014 une firme de consultants experts en traitement des minerais et en métallurgie. Leur mandat a été de réaliser une étude technique poussée dans la perspective de la construction de la 2^{ème} phase ainsi que améliorer la 1^{ère} phase qui avait déjà été construite. Leur rapport nous a été remis le 25 août 2014. Celui-ci nous permet de connaître avec précision les actions à prendre pour :

- Corriger le problème d'élution ;
- Apporter les améliorations nécessaires afin d'augmenter le taux de récupération à 85% (il est actuellement à 70%) en ajoutant un broyeur et des cuves CIL ; et
- Augmenter la capacité de production pour atteindre 4 000 tonnes par jour.

De plus, tout récemment, le constructeur de l'usine de Nampala, qui a déjà dans le passé opéré des colonnes d'élution semblables, a apporté des modifications aux deux colonnes actuelles. Ces améliorations se sont avérées concluantes et ont permis de diminuer la durée de traitement de l'élution de 5 jours au préalable, à 48 heures dorénavant. Cependant, cette capacité n'est pas suffisante pour passer à 4 000 tonnes par jour donc, Robex est en démarche pour acquérir un système d'élution de type ZADRA atmosphérique pour y arriver.

Plan d'actions concret

La Société s'affaire actuellement à trouver des solutions techniques qui permettront de redémarrer au plus vite l'usine en lui permettant de couvrir au minimum ses frais de fonctionnement. Une piste avancée a été déjà élaborée et consiste à mettre en place un petit système de broyage portable qui permettra d'améliorer le rendement des installations actuelles sachant que le système d'éluion actuel a été amélioré considérablement. Cette solution de redémarrage à 600 tonnes par jour au 2^{ème} trimestre 2015 permettra de couvrir les dépenses de la mine.

Immédiatement au 3^{ème} trimestre 2015 suivra l'augmentation à 4 000 tonnes par jour. Cette augmentation du tonnage sera supportée par l'ajout de cuves CIL, d'un broyeur et d'un système d'éluion performant de type ZADRA. Tous les équipements clés ont été commandés et/ou en cours d'installation au 16 avril 2015.

Par la suite, la Société va engager une phase intermédiaire d'amélioration de la production, et surtout d'augmentation des ressources sur le site de Nampala par une campagne de forage intense qui devrait se financer par la production d'or à la mine. La société devrait pendant cette période procéder à un désendettement important auprès des fournisseurs, ce qu'elle s'est engagée à faire dans le cadre d'ententes signées lors du financement de janvier 2015.

Coûts de construction

Les coûts complets de construction, incluant l'ingénierie, la construction de l'usine, le parc à rejets, la centrale, le système d'alimentation en eau, la base de vie, le laboratoire, les véhicules, la machinerie ainsi que les systèmes informatiques ont été évalués actuellement à un montant de 35 millions de dollars CA sans compter les investissements requis pour atteindre la capacité de 4 000 tonnes par jour estimés à 5 millions de dollars CA.

Le prix de revient estimé de production de l'once d'or

La stratégie et l'avantage concurrentiel de Robex reposent sur la volonté et la capacité de produire une once d'or à faible coût, malgré la faible teneur du minerai.

Les calculs basés sur des estimations démontrent qu'une fois la capacité de 5 500 t/j atteinte, la mine de Nampala devrait produire une once d'or à un coût estimé de production inférieur à 600 \$US. À ce montant s'ajouteront les frais liés au raffinage, au transport et aux frais de ventes. Une fois l'once d'or vendue, le coût complet devrait être de l'ordre de 750 \$US l'once.

Données de production de la mine

Le tableau ci-après présente les différentes données d'opération. Il est à noter que ces données correspondent à la période de test des différents secteurs du circuit et ne sont donc pas représentatives de la capacité réelle de l'usine.

		Trimestre terminé le 31 décembre 2014	Exercice terminé le 31 décembre 2014
Débouillage			
Tonnage total sec	t	0	187 434
Teneur	g/t	---	0,52*
Tonnage de grossier (+850 µm)	t	0	58 388
Teneur	g/t	---	0,84
Proportion de grossier		---	31%
CIL			
Alimentation	t	0	170 433
teneur	g/t	---	0,53
Teneur des rejets	g/t	---	0,16
Récupération	%	---	69%
Salle d'or			
Or produit	kg	15,86	19,21

* La teneur de 0,52 g/t tient compte du fait que le grossier n'a pas été traité, et celui-ci a une teneur beaucoup plus élevée. De plus, le minerai extrait au-dessus de la fosse a une teneur inférieure à celui qui se trouve dans le cœur de la fosse. De ce fait, la teneur prévue dans le futur devrait avoisiner les 0,86 g/t.

Rappel de la ressource du gisement de Nampala

1. Fosse principale de Nampala *

	OXYDE			SULFURE		
	Tonne (Mt)	g/T	Onces	Tonnes (Mt)	g/T	Onces
Réserve P+P	17,4	0,70	394 000	-	-	-
Ressource M+Ind	5,6	0,97	175 000	7,3	0,81	190 000
Ressource Présumée	2,4	0,63	49 000	24,8	0,96	766 000

*source: 43-101 Technical report 2102/09/04 Jacques Marchand Ing. Géologue.

La réserve oxyde P+P fait partie de l'étude de faisabilité complétée en 2012. Le plan minier pour le démarrage du projet est basé sur une réserve de 8,8Mt à une teneur moyenne de 0,88 gr/t.

2. Nampala zone Sud (extension de la fosse principale par le Sud) **

	OXYDE			
	Coupure (g/T Au)	Tonne (Mt)	g/T	Onces
Ressource M+Ind	0,4	4,8	0,70	108 400
Ressource Présumée	0,4	2,97	0,62	59 500

3. Nampala zone Est (à 300m à l'Est de la fosse principale) **

	OXYDE			
	Coupure (g/T Au)	Tonne (Mt)	g/T	Onces
Ressource Présumée	0,5	9,7	0,72	251 000

** Les informations géologiques de ci-dessus ont été vérifiées par Jacques Marchand, ing. géol. et personne qualifiée indépendante.

A large, light grey diamond shape is centered on the page, with its vertices pointing towards the corners. It has a thick border and a white center where the text is located.

LA MAISON DE COMMERCE

Stratégie de mise en marché de vente d'or

Le 5 juin 2014, la Société a annoncé l'organisation et la mise en place de African Peak Trading House Limited (la « **Maison de commerce** »), une nouvelle société, incorporée et domiciliée à l'île de Man, dont l'objet principal est de procéder à l'achat et la vente de l'or physique produit à la mine de Nampala au Mali (la « **Mine** ») et, de façon accessoire, de développer des filières spécialisées de commercialisation des métaux précieux affinés. La Société a effectué cette opération dans le but de gérer, contrôler et intégrer la mise en marché de l'or physique produit à la Mine, fabriquer et commercialiser des produits différenciés dont des métaux précieux réputés équitables et écoresponsable tout en réduisant les intermédiaires de marché. En plus des objets précités, la Maison de commerce permettra de réorganiser la dette à court terme de la Société et d'optimiser sa situation fiscale. La mise en place de la Maison de Commerce constitue une assise de la stratégie de la Société en matière de commercialisation de l'or produit à la Mine, dont un des objectifs est d'approvisionner directement en or certains segments de marché à valeur ajoutée, dont le marché de la haute joaillerie et des hôtels de monnaie, et ce, avec un produit et une marque de commerce unique et différenciée à valeur ajoutée.

Ainsi, tel qu'annoncé dans la déclaration de changements importants du 8 mai 2014, le 27 mars 2014, la Société a incorporé la Maison de commerce comme une nouvelle société membre de son groupe et souscrit à son capital action. Cette opération a fait l'objet d'une demande d'approbation auprès de la Bourse de croissance TSX-V et est soumise aux règles visant la protection des porteurs de parts minoritaires.

Afin de capitaliser la Maison de Commerce, la Société a souscrit aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce en échange d'une contrepartie de 15 000 000 \$CAN. En vertu d'une convention de souscription, la Société, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, a souscrit à 1 000 actions ordinaires à un prix de 1 \$ par action de la Maison de commerce (l'« **Action Ordinaire** ») et à 15 000 000 actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce (l'« **Action Catégorie B** ») pour un prix de 1 \$ par action de catégorie B. Les Actions Catégorie B sont non votantes et permettront à la Société de recevoir un dividende préférentiel sur les Actions Ordinaires. Le contrôle légal de la Maison de commerce est détenu par une fiducie constituée en vertu des lois de Gibraltar, nommé Golden International Income Trust (la « **Fiducie** »), dont le seul bénéficiaire est la Société. La Fiducie est également supervisée par un protecteur, lequel est assujéti à une politique de surveillance et de reddition de compte annuelle (la « **Politique de surveillance et de contrôle** ») et est redevable devant l'assemblée des actionnaires de la Société. La Politique de surveillance et de contrôle a été mise en place par le conseil d'administration de la Société.

La Maison de commerce a utilisé les produits de la souscription reçue de la Société afin de mettre en place en faveur de Nampala S.A., la filiale de la Société située au Mali et exploitant la Mine, une facilité de crédit permanente intitulée « Gold Stream Credit Agreement » (le « **Prêt** ») et un contrat d'approvisionnement de dorés dans le cours normal des affaires pour une durée de trois ans au même prix que celui indiqué au contrat de Prêt.

Le produit du Prêt sera utilisé par Nampala S.A. dans le cours normal de ses affaires et afin de rembourser certaines avances préalablement octroyées par la Société d'un montant de 15 000 000 \$. En pratique, la Société substituera des avances de 15 000 000 \$ par un placement dans la Maison de commerce du même montant.

En vertu du Prêt, Nampala S.A. doit livrer la possession d'or physique à la Maison de commerce au fur à mesure qu'ils sont produits à la Mine, et ce, sur une période de cinq ans, à titre de remboursement du capital et des intérêts dus par Nampala S.A. à la Maison de commerce en vertu du Prêt. La Maison de commerce assumera alors la responsabilité de faire affiner les dorés en lingot d'or auprès d'affineurs situés en Europe afin de pouvoir ensuite les revendre sur le marché international, et ce, à l'instar des grandes sociétés minières, maximisant de ce fait la marge bénéficiaire réalisée sur les activités de vente et d'achat d'or physique. La Maison de commerce distribuera les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. À la suite du remboursement total du Prêt, la Maison de commerce bénéficiera d'une entente d'approvisionnement en dorés aux mêmes termes et conditions que le Prêt. Ainsi, Nampala S.A. distribuera également les profits de la revente des dorés à la Société au moyen de remboursement d'avances et de dividendes intersociétés, soit la différence entre le prix indiqué au Prêt et le coût de production.

En somme, la Maison de commerce est une société spécialisée qui va commercialiser l'or reçu de Nampala S.A., à l'extérieur du Mali en recherchant les meilleurs marchés, voire en développant de nouveaux marchés de niche. La Maison de commerce vendra l'or physique sur le marché international et distribuera tous les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. Ce faisant, la Société prévoit que les profits additionnels générés par la mise en marché de l'or, selon le modèle d'affaires de la Maison de Commerce qui visent des segments de marché à valeur ajoutée, seront importants et que cette opération sera bénéfique pour la Société.

REVUE DES ACTIFS MINIERES DU MALI



PERMIS DE DIANGOUNTÉ

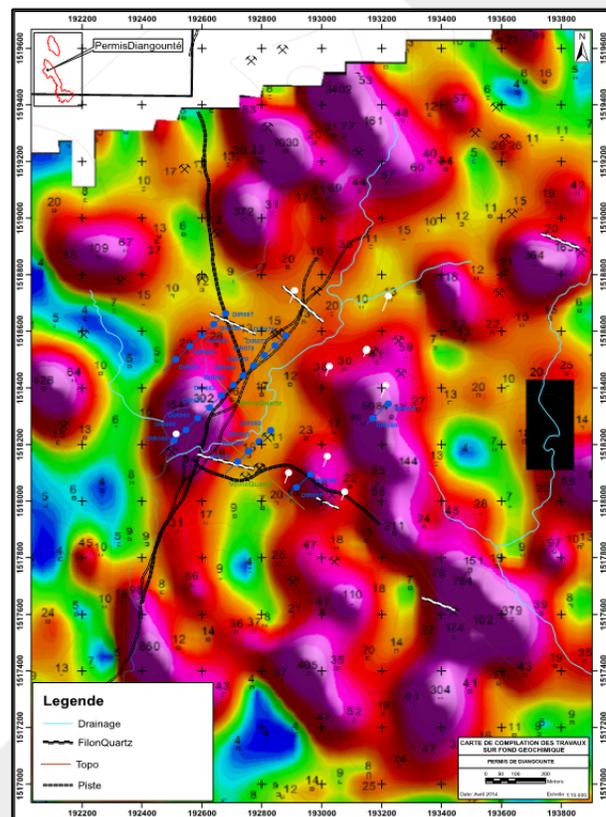
Le projet comprend le permis Diangounté qui couvre 52,14km². Robex détient 85% du permis. Il est localisé à environ 90km au SSO de la ville de Kaye et à 28km au SSO du village de Sadiola duquel il est accessible par pistes.

Géologiquement, il se situe dans le secteur nord de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord les gisements aurifères de Sadiola, Loulo et Tabakoto. Le projet se localise à 28km SSO du gîte aurifère de Sadiola.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 90, les travaux de géochimie de sol, géophysique, puits et sondages ont révélé plusieurs cibles aurifères.

Ce projet englobe l'anomalie géochimique aurifère régionale de La Corne (Klöckner-1989). Cette anomalie régionale est semblable à celles ayant mené, entre autres, à la découverte du gisement Sadiola. Subséquemment, les travaux détaillés de géochimie ont permis d'y définir une anomalie circulaire couvrant 8 km².

Le secteur de La Corne est un secteur d'orpaillage intensif ciblant le gîte d'or alluvionnaire du Placer La Corne. En mai 2006, une série de 24 forages en circulation inversée totalisant 2 079 mètres, distribués sur quatre sections espacées de 200 mètres, y est réalisée. Quelques intersections de plus d'un gramme par tonne sont recoupées culminant à 76,3 g/t sur 4m dans le sondage DG2007rc097. Toujours dans ce secteur, une reconnaissance géologique en 2011 relève six filons de quartz minéralisés non répertoriés et exploités par les orpailleurs. En 2012, une campagne de 9 forages est effectuée cependant, à la suite de difficultés techniques, les cibles ne furent pas atteintes. La minéralisation aurifère est apparemment associée à des filons de quartz subverticaux encaissés dans des roches métamorphiques siliceuses près d'intrusifs granitiques.



Carte de localisation des sondages sur fond géochimique

Table des meilleures intersections

Sondage	De m	A m	Intervalle m	Au g/t
Dg2006rc081	51	53	2	3,80
Dg2006rc092	52	54	2	1,83
Dg2006rc092	76	78	2	5,19
Dg2006rc093	79	80	1	3,79
Dg2006rc094	75	76	2	1,18
Dg2006rc094	86	87	1	12,04
Dg2006rc095	42	43	2	1,79
Dg2006rc097	32	32	4	76,29
Dg2006rc097	84	87	3	1,12
Dg2006rc098	37	38	1	1,92

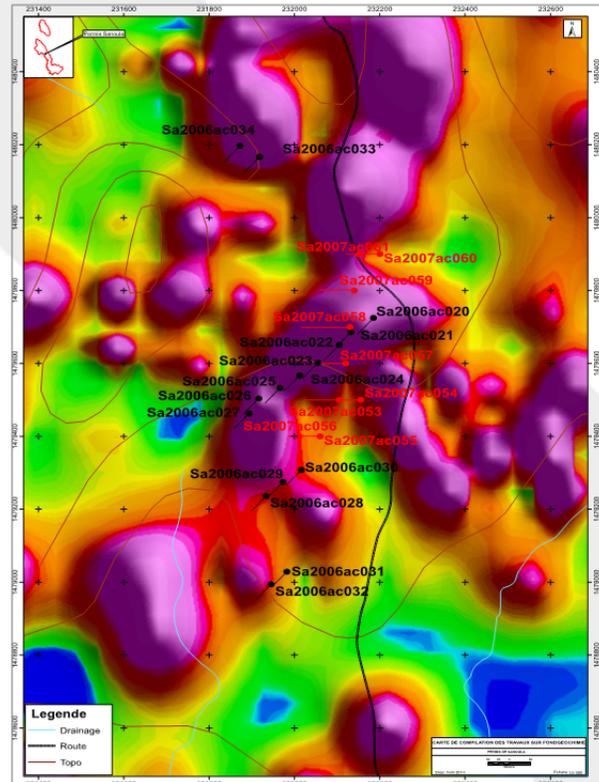
Robex compte réaliser des travaux de sondages carottés sur le secteur de La Corne au cours de la prochaine campagne d'exploration.

PERMIS DE SANOULA

Le projet comprend le permis d'exploration Sanoula couvrant 31,5 km². Robex détient 100% des permis et un NSR de 1% est redevable. Il est localisé à environ 58km au NNW du village de Kenieba et à 120km au Sud de la ville de Kaye, desquels il est accessible par pistes.

Géologiquement, il se situe dans le secteur centre de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise sur l'Accident Sénégal-Malien (ASM), qui marque la limite entre la formation de Kofi à l'Est et la Formation de Kéniébandi à l'Ouest et est situé entre les gites de Sadiola, à 56km au NNO et Loulo à 26km au SSE.

La région du permis est explorée en détail depuis 2000, les travaux de géochimie de sol, de géophysique, de géologie et de sondage ont révélé une zone linéaire minéralisée en or.



Plan de localisation des sondages de Sanoula sur fond géochimique

La zone est forée en 2006 et 2007 à la suite de la découverte d'une anomalie géochimique liée à une anomalie de résistivité. Un total de 966 mètres est foré, la minéralisation recoupée est contenue dans une formation sédimentaire à tourmaline très déformée. L'or se retrouve essentiellement dans des filons de quartz pyritisés fortement inclinés et dans un encaissant à tourmaline modérément silicifié. Ce type de minéralisation caractérise le gîte aurifère de Loulo.

Table des meilleures intersections

Forage	De m	A m	Intervalle m	Au g/t
Sa2006rc21	75	79	4	2,08
Sa2006rc22	27	31	4	1,13
Sa2006rc29	21	36	15	2,31
Sa2006rc30	72	75	3	1,76
Sa2007rc59	15	18	3	5,97
Sa2007rc60	82	84	2	1,48
Sa2007rc61	51	42	9	2,80

Des sondages carottés sont prévus au cours de la prochaine campagne d'exploration.

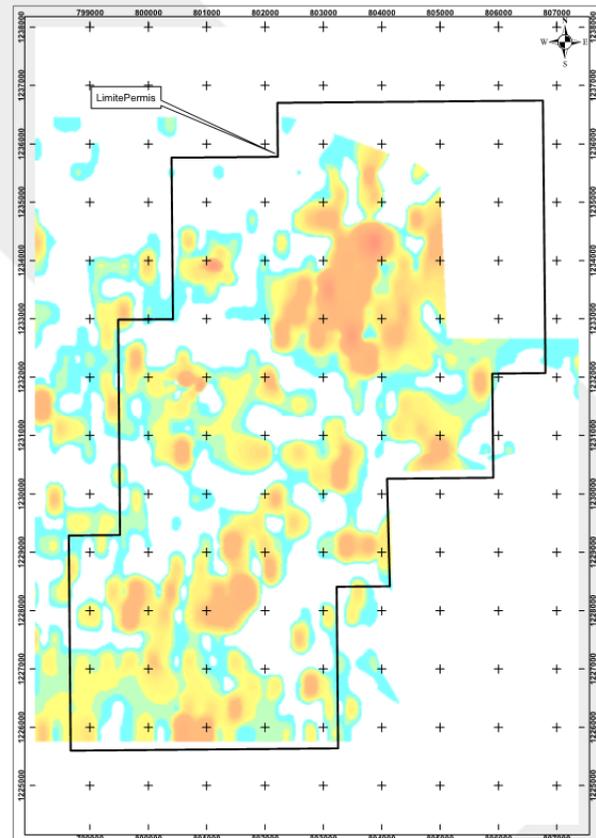
PERMIS DE MININKO

Le projet comprend le permis d'exploration Mininko couvrant 62km². Robex détient 100% du permis et un NSR de 1% est redevable.

Il est localisé à environ 57km à l'OSO de la ville de Sikasso et à 21km au Sud du village de Niéna, duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala.

Géologiquement, il se situe dans la fenêtre Mali Sud appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve les gisements aurifères de Syama, de Morilla et de Nampala. Le projet englobe le permis d'exploitation du gîte Nampala, il se localise à 35km au NNE du gîte Syama et à 92km au sud-ouest du gîte Morilla.

La région du permis est explorée en détail depuis 1980 et des travaux de géochimie de sol, de géologie, de géophysique et de sondage ont révélé des secteurs potentiels pour l'exploration.



Plan des anomalies géochimique sur Mininko

Les travaux ont délimités plusieurs cibles aurifères dont une est devenu le gîte Nampala. Les autres cibles sont présentement sous-évaluation.

Robex entreprendra des levées géologiques, de géophysiques et de sondage RC au cours de sa prochaine campagne d'exploration.

PERMIS DE KOLOMBA

Le projet comprend le permis Kolomba couvrant 64 km². Robex détient 100% du permis. Il est localisé à environ 12km au sud du village de Kenieba et 1km au NO du village de Dabia. La route reliant Bamako a Kenieba passe au centre est du permis.

Géologiquement, il se situe dans le secteur sud-est de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise respectivement à 21km au nord-est et à 25km au sud des gîtes aurifères de Fekola et de Tabakoto.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 1990, des travaux de géochimie de sol, géophysique, puits, tranchée et sondages ont révélé plusieurs secteurs cibles pour l'exploration aurifère.

Ces travaux ont donné des résultats faibles en général. Ils sont consistants avec un paysage géologique où domine la saprolite parsemée de petits stockwerks de quartz dispersés et porteurs de minéralisations aurifères parfois élevés, mais sporadiques et sans réelle continuité.

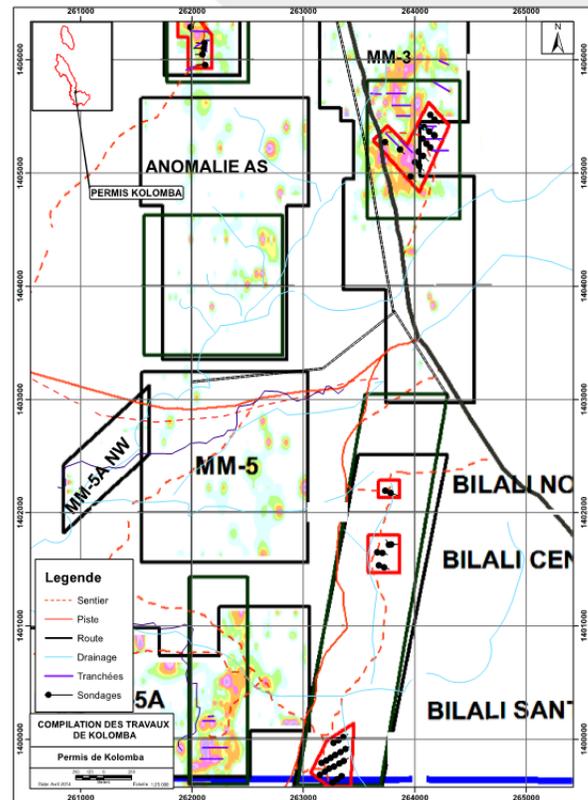
Les résultats obtenus sur la cible MM-5A montrent que la zone centrale de cette cible pourrait être prospective. Les forages effectués sur les anomalies MM-2, MM-3 et Bilali Santos ont fait ressortir des intersections valables méritant un suivi pour en établir la continuité. Des valeurs aurifères consistantes ont aussi été révélées dans des tranchées creusées dans un secteur ciblé de 40m x 50m.

Table des meilleures intersections

Tr5 : 34m @ 1,03 g/t Au

Tr6 : 34m @ 1,26 g/t Au

Tr7 : 16m @ 1,92 g/t Au



Quelques travaux d'orientation comprenant de la géologie, de la géophysique et des sondages RC sont prévus au cours de la prochaine campagne d'exploration.

PERMIS SUJETS À RENOUVELLEMENT

PERMIS DE KAMASSO

Le permis d'exploration de Kamasso est arrivé à échéance à la fin 2013. Robex travaille activement sur place afin d'obtenir le renouvellement du permis.

Le projet comprend le permis d'exploration Kamasso couvrant 125 km². Robex détient 100% du permis et un NSR de 1% est redevable. Il est localisé à environ 74km au sud-ouest de la ville de Sikasso et à 35km au Sud du village de Niéna duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala.

Géologiquement, il se situe dans la fenêtre Mali Sud appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve les gisements aurifères de Syama, de Morilla et de Nampala. Le projet se situe à 11km au sud-est du gîte Nampala, à 26km au nord-est du gîte Syama et à 92km au sud-ouest du gîte Morilla.

La région du permis est explorée en détail depuis 2004 et des travaux de géochimie de sol, de géophysique et de sondage ont révélé des secteurs potentiels pour l'exploration.

Dans le secteur du placer orpaillé de Sikoro, l'anomalie géochimique est combinée à une anomalie de polarisation provoquée. Cette anomalie aurifère se situe sur le prolongement sud de la séquence stratigraphique et structurale dans laquelle se trouve le gisement de Nampala. En 2009, 700 mètres de forage sont complétés et montrent un enracinement en sous surface de l'anomalie de sol.

Robex entreprendra des levées géologiques, de géophysiques et de sondage RC au cours de sa prochaine campagne d'exploration si le permis lui était octroyé à nouveau.

PERMIS DE MOUSSALA

Le permis d'exploration de Moussala est arrivé à échéance en octobre 2014. Robex travaille activement sur place afin d'obtenir le renouvellement du permis.

Le projet comprend un permis couvrant 33,9 km². Robex détient 100% du permis. Il est localisé à environ 10km au sud du village de Dabia duquel il est accessible par piste. Géologiquement, il se situe dans le secteur sud-est de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise respectivement à 18km au nord et à 23km à l'est des gîtes aurifères de Siribaya et de Fekola.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 90, des travaux de géochimie de sol ont révélé plusieurs secteurs cibles pour l'exploration aurifère.

Les travaux de géochimie de sol (2007) et de gravimétrie (2014) en conjonction avec les autres levées permettent de définir trois cibles aurifères : le secteur de Kabaya (sud), Dissé (Centre) et Walia (Nord).

MOUSSALA - Kabaya

L'anomalie géochimique en or couvre 4 km². La tranchée 1, effectuée en 2012 y rapporte une teneur en or de 0,64 g/t sur 66 mètres, incluant 1,16 g/t sur 4 mètres et 0,85 g/t sur 18 mètres. En 2013, 3 tranchées vérifient l'intersection de 2012 et étendent la zone minéralisée qui culmine dans la tranchée 3 avec une intersection de 3,92 g/t Au sur 60m. La même année 28 sondages RC, totalisant 1495m et atteignant une profondeur de 50m, couvrent une zone de 300m par 400m autour des tranchées. Une intersection spectaculaire est rencontrée dans le sondage Ms2013ac16 titrant 18,56 g/t Au sur 14m près de la tranchée Ms2013tr003.

Au premier trimestre de 2014, 62 sondages RC totalisant 3758m ont été effectués dans cette zone pour compléter la maille au nord et au sud de la minéralisation. Ils y définissent une zone minéralisée, dans la saprolite, ayant 100m de largeur, 400m de longueur et jusqu'à 50m de profondeur. La zone demeure ouverte en profondeur sous la couche oxydée.

Un programme de sondage RC de 50 sondages totalisant 4500m est présentement en cours et sera complété en 2015. De plus, des travaux de caractérisation de la minéralisation (minéralogique, métallurgique, etc.), de modélisation du gîte, de même que des travaux de sondage carotté et RC et d'évaluation économique préliminaire sont planifiés pour 2014 et 2015.

MOUSSALA - Walia

L'anomalie géochimique est large de 660m et orientée nord-sud. Des travaux d'orpaillage y sont rapportés. En 2007, la cartographie géologique et l'ouverture de 5 tranchées relèvent un enracinement de l'anomalie et des teneurs atteignant 3,3 g/t Au sur 2m sont obtenues.

PERMIS DE WILLI-WILLI

Les permis d'exploration de Willi-Willi Est et Ouest sont arrivés à échéance en septembre 2014. Robex travaille activement sur place afin d'obtenir le renouvellement de ces permis.

Le projet comprend 2 permis d'exploration soit Willi-Willi Est et Willi-Willi Ouest couvrant respectivement 27,5 et 38,5 km². Robex détient 95% des permis et un NSR de 2% est redevable. Il est localisé à environ 35km au SSE du village de Dabia duquel il est accessible par pistes.

Géologiquement, il se situe dans le secteur sud-est de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise à 5km à l'est du gîte aurifère de Siribaya.

La région du permis est explorée en détail depuis la fin des années 80, des travaux de géochimie de sol ont révélé plusieurs secteurs cibles pour l'exploration aurifère.

Ces travaux alliés aux prospections d'orpailleurs ont permis de mettre en évidence plusieurs zones aurifères dont Fandou1 à 4, Falan, Karakaraba, Willi-Willi 2 et 3, Kourouma et Moussala 1 à 3 et Nadjinidjoura.

La zone aurifère Fandou 2 est située dans la partie centrale du projet. Elle est caractérisée par une forte anomalie géochimique aurifère de 2,8km par 600m de largeur. Au centre de cette anomalie, dans sa partie nord, l'échantillonnage de puits avait révélé de fortes teneurs en or, ce qui a mené à la réalisation d'une campagne de forages RC en 2007.

Ces forages définissent clairement une zone minéralisée orientée nord qui s'étend sur plus de 1 km. Au niveau du sondage Ww2007rc119, une teneur de 4,20 g/t Au sur 22m a été recoupée à 100m de profondeur. En 2013, une campagne de 8 sondages carottés couvre le secteur nord de la zone et confirme les résultats antérieurs, le sondage WW2013dd08, implanté pour vérifier l'intersection du Ww2007rc119, rapporte une teneur de 3,48 g/t sur 17m (13m en épaisseur vraie) à 100m de profondeur. La zone se présente comme un ensemble de filons de quartz dans une brèche graphitique occupant la zone de contact d'un granite porphyrique avec un grauwacke.

RÉSULTATS



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le présent rapport, préparé en date du 16 avril 2015, présente les états financiers consolidés de Ressources Robex Inc. (« Robex » ou « la société »), pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de la société est le franc CFA. La monnaie de présentation des états financiers consolidés est le dollar canadien, sauf indication contraire.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

Description	Exercices terminés les 31 décembre	
	2014 \$	2013 \$
Revenus	3 630	20 818
Charges	10 933 094	3 863 863
Perte nette	10 929 464	3 843 045
Perte nette par action de base et diluée	0,037	0,014
Écart de conversion	(1 708 369)	3 906 971
Résultat global	(12 637 833)	63 926

FAITS SAILLANTS

La société présente, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, une perte nette comptable de 10 929 464 \$ (comparativement à une perte de 3 843 045 \$ pour l'exercice 2013). Les charges incluent un gain sans impact monétaire de 1 319 448 \$ à la suite de l'application des IFRS dans le traitement comptable des bons de souscription et des droits de conversion (comparativement à un gain de 410 573 \$ pour l'exercice 2013). Selon ce référentiel comptable, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers et le gain ou la perte de change résultant de cette évaluation doivent être présentés dans l'état des résultats, et ce, à chacune des dates d'évaluation (fins de trimestres). La variation de la juste valeur de ces instruments financiers aura donc un impact futur sur les prochains états financiers de la société, et ce, en fonction de certaines variables telles la durée de vie restante des instruments, le taux d'intérêt sans risque à la date d'évaluation, le rendement passé et le prix de marché du titre de la société.

ANALYSE DES CHARGES

Description	Exercices terminés les 31 décembre	
	2014 \$	2013 \$
Frais d'administration	4 243 067	1 134 823
Charges opérationnelles	166 317	---
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	31 665	35 208
Honoraires	1 671 964	876 333
Frais financiers	1 000 937	400 475
Pertes de change	127 156	619 426
Variation de la juste valeur des passifs financiers	(1 319 448)	(410 573)
Amortissements	792 289	132 659
Provision pour dépréciation des biens miniers	4 219 147	1 076 052
TOTAUX	10 933 094	3 863 863

COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES 2014 ET 2013

Frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les frais d'administration se sont élevés à 4 243 067 \$ comparativement à 1 134 823 \$ pour l'exercice 2013. Voici en détails les écarts concernant l'augmentation de ces frais :

Les salaires, charges sociales et frais de déplacement ont augmenté de 2,4 millions CAD. Cet écart s'explique par l'embauche de personnel en lien avec l'administration à la mine de Nampala. Aussi, la société a comptabilisé une charge extraordinaire de 1 million CAD en lien avec des charges sociales non-payées datant de 2010 à 2012.

Les frais de loyer ont augmenté de 45 000 \$ suite à la location de bureaux pour son siège sociale de Québec, au Canada.

Les charges de télécommunication ont augmenté de 125 000 \$. Cette hausse s'explique par l'installation de l'internet haute vitesse par satellite sur la mine de Nampala au Mali.

Les frais de bureau ont augmenté de 58 000 \$. Cet écart s'explique par l'achat de matériel de bureau supplémentaire pour soutenir le travail administratif de la société.

Les frais généraux ont augmenté de 430 000 \$. Cette hausse s'explique par l'augmentation du travail qui a eu lieu sur le site de la mine de Nampala pendant l'exercice 2014.

Charges opérationnelles

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, un passif environnemental a été comptabilisé pour un montant de 166 317 \$, comparativement à aucun passif environnemental pour l'exercice 2013. Cette charge est liée à l'actualisation de la provision pour remise en état du site de Nampala.

Coût de la rémunération en options d'achat d'actions

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le coût de la rémunération en options d'achat d'actions est de 31 665 \$ comparativement à 35 208 \$ pour l'exercice 2013.

Honoraires

Les honoraires ont augmenté de près de 800 000 \$ en 2014 par rapport à 2013. Cette hausse s'explique par l'augmentation des honoraires liés à la mise en place de la maison du commerce ainsi que par l'augmentation des honoraires versés concernant la rémunération des dirigeants de la société.

Frais financiers

Pour l'exercice 2014, les frais financiers se sont élevés à 1 000 937 \$ comparativement à 400 475 \$ pour l'exercice 2013. L'écart entre les deux exercices s'explique principalement par les frais d'intérêts théoriques et réels concernant les débetures convertibles ainsi que, dans une moindre mesure, par la hausse des frais d'intérêts concernant la nouvelle marge de crédit de la société au Mali. De plus, 3,1 millions CAD de frais financiers ont été capitalisés aux immobilisations en 2014, comparativement à 800 000 \$ en 2013.

Pertes de change

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Société a enregistré une perte de change de 127 156 \$ comparativement à une perte de 619 426 \$ pour l'exercice 2013. Cet écart est expliqué par l'impact du taux de change sur la variation de la juste valeur des bons de souscription et des débetures convertibles et l'impact de la variation entre le franc CFA et le dollar canadien sur la trésorerie détenue en dollar canadien. La hausse du taux de change entre le franc CFA et le dollar canadien a causé cette perte de change.

Variation de la juste valeur des passifs financiers

Les charges incluent un gain sans impact monétaire de 1 319 448 \$ à la suite de l'application des IFRS dans le traitement comptable des bons de souscription et des droits de conversion (comparativement à un gain de 410 573 \$ pour l'exercice 2013). Selon ce référentiel comptable, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers et le gain ou la perte de change résultant de cette évaluation doivent être présentés dans l'état des résultats, et ce, à chacune des dates d'évaluation (fins de trimestres). La variation de la juste valeur de ces instruments financiers aura donc un impact futur sur les prochains états financiers de la société, et ce, en fonction de certaines variables telles la durée de vie restante des instruments, le taux d'intérêt sans risque à la date d'évaluation, le rendement passé et le prix de marché du titre de la société.

Amortissement

La charge d'amortissement pour l'exercice 2014 est de 792 289 \$ comparativement à 132 659 \$ pour 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par l'amortissement, en 2014, de bâtiments et d'aménagements de bureaux qui sont actuellement utilisés sur la mine de Nampala.

Provision pour dépréciation des biens miniers

Les permis de recherche des propriétés de Moussala et Willi-Willi Est et Ouest sont arrivés à échéance en 2014 et n'ont pas été renouvelés. La société a donc décidé de comptabiliser une provision pour dépréciation sur ces permis pour un montant de 4 219 147 \$ dans l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Actif

Au 31 décembre 2014 (par rapport au 31 décembre 2013)

Le bilan au 31 décembre 2014 montre un actif de 64 696 270 \$ comparativement à 53 759 398 \$ au 31 décembre 2013. Les principaux écarts se trouvent ci-dessous.

- Augmentation de la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles: + 18 442 246 \$
- Augmentation des stocks à la mine de Nampala : + 2 483 070 \$
- Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie : - 4 735 619 \$
- Diminution de la valeur des biens miniers : - 4 136 224 \$
- Diminution des avances payées aux fournisseurs : - 1 008 636 \$

L'avancement de la construction de l'usine ainsi que les frais de développement reportés en vue de la mise en exploitation prochaine de la mine de Nampala ont grandement contribué à la hausse des actifs de la société (immobilisations). En contrepartie, Robex a dû diminuer la valeur de ses propriétés minières car trois de ses permis n'ont pas été renouvelés en 2014, soit les permis de Moussala, Willi-Willi Est et Willi-Willi Ouest (le permis de Kamasso n'a pas été renouvelé en 2013 et ne l'est toujours pas à ce jour).

Passif

Au 31 décembre 2014 (par rapport au 31 décembre 2013)

Le bilan au 31 décembre 2014 montre un passif de 47 349 011 \$ comparativement à un montant de 26 475 476 \$ au 31 décembre 2013. Les principaux écarts se trouvent ci-dessous.

- Augmentation des créiteurs : + 8 941 135 \$
- Augmentation de la dette : + 6 631 605 \$
- Augmentation des marges de crédit utilisées : + 5 147 265 \$

L'augmentation du passif vient en grande partie du fait que la société a dû emprunter et retarder des paiements à des fournisseurs lors du démarrage qui a eu lieu pendant le 3^{ème} trimestre 2014. Ce premier démarrage ne s'est pas avéré concluant suite à des problèmes avec le système d'élution. Ce système sera remplacé par un système performant lors du redémarrage à 4 000 t/j prévu pour le 3^{ème} trimestre 2015.

Le 21 janvier 2015, Robex a émis 126 486 885 actions de son capital-actions en paiement du prêt qui avait été consenti à Robex par M. Georges Cohen, à un prix de 0,07 \$ pour une considération de 8 854 082 \$. La dette de la Société a été de ce fait diminuée de ce montant.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Description	Valeurs comptables au 31 décembre 2014 \$	Montants incluant capital et intérêts		
		Moins de 1 exercice \$	Entre 1 et 3 exercices \$	Plus de 3 exercices \$
Créditeurs	10 967 392	10 967 392	---	---
Débetures convertibles (1)	11 755 229	---	14 968 967	---
Dettes à long terme	14 662 512	14 157 794	1 242 934	---
Marges de crédit	6 497 663	6 497 663	---	---
Location - bail	---	75 520	75 520	---
Engagements – commande en cours	---	1 254 047	---	---
TOTAUX	43 882 796	32 952 416	16 287 421	---

(1) L'exercice des droits de conversion des débetures convertibles entrainera l'élimination des sorties de fonds à la valeur nominale des débetures convertibles.

Créditeurs

La société s'est entendue avec la majorité de ses fournisseurs afin de repousser les paiements au moment de repartir la production à 4 000 tonnes par jour, au 3^{ème} trimestre 2015.

Arrangements hors bilan

Il n'y a eu aucun arrangement hors bilan au 31 décembre 2014 (aucun arrangement hors bilan au 31 décembre 2013).

PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Description	Exercices terminés les 31 décembre	
	2014 \$	2013 \$
Acquisition de propriétés	---	---
Dépenses d'exploration	719 924	1 665 222
Provision pour dépréciation	(4 219 147)	(1 076 052)

La Société a investi 719 924 \$ durant l'exercice 2014 en exploration sur ses différents permis (comparativement à 1 665 222 \$ pendant l'exercice 2013).

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Trimestre	2014 (en milliers de \$, sauf données par action)				2013 (en milliers de \$, sauf données par action)			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenus *	(53)	32	20	4	(9)	0	4	26
Bénéfice net (perte nette)	(2 885)	2 578	(2 925)	(7 697)	(1 674)	(476)	(1 099)	(594)
Bénéfice net (perte nette) par action	(0,019)	0,007	(0,010)	(0,027)	(0,007)	(0,001)	(0,004)	(0,002)

L'analyse des pertes trimestrielles des exercices 2014 et 2013 ne permet de dégager aucune tendance.

* Bien que la Société ait procédé à deux exportations de doré en 2014, aucun revenu comptable n'a été enregistré car la mine de Nampala n'est toujours pas considérée en production commerciale à ce moment. Les ventes seront comptabilisées sous forme de revenus lorsque la mine de Nampala sera considérée en production commerciale.

SITUATION DE LA TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

États consolidés des flux de trésorerie	Exercices terminés les 31 décembre	
	2014 \$	2013 \$
Exploitation	(5 418 831)	(3 161 215)
Investissement	(13 711 608)	(22 230 354)
Financement	13 506 174	22 459 420
Effet de la variation du taux de change	647 842	138 065
TOTAUX	(4 976 423)	(2 794 084)

Les activités d'exploitation, de financement et d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 se sont traduites par une diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésoreries de 4 976 423 \$ (diminution de 2 794 084 \$ pour l'exercice 2013).

Exploitation

Les flux générés par les activités d'exploitation ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, de (5 418 831 \$) comparativement à (3 161 215 \$) pour l'exercice 2013. Cette variation s'explique en grande partie par l'augmentation de la perte d'exploitation monétaire en 2014 par rapport à 2013.

Investissement

Les flux utilisés pour les activités d'investissement ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, de (13 711 608 \$) comparativement à (22 230 354 \$) pour l'exercice 2013. Cette variation s'explique par une baisse des investissements en exploration au Mali ainsi qu'à une légère baisse de l'investissement sur la mine de Nampala. L'investissement sur la mine de Nampala pour 2014 a été de 18,5 millions CAD alors qu'il a été de 20 millions CAD en 2013. De plus, 6 millions d'achats concernant les immobilisations à la mine de Nampala n'étaient toujours pas décaissés au 31 décembre 2014.

Financement

Les flux générés par les activités de financement ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, de 13 506 174 \$ comparativement à 22 459 420 \$ pour l'exercice 2013. Pendant l'exercice 2014, la société a émis des actions de son capital-actions pour un montant encaissé de 1 475 505 \$ et contracté une nouvelle marge de crédit et obtenu un prêt d'un actionnaire pour une somme nette de 12 030 669 \$. Rappel de l'exercice 2013 : la société avait émis des actions pour un montant net de 1 340 750 \$, avait contracté des emprunts pour un montant net de 9 178 671 \$ et avait émis une débenture convertible pour une somme de 11 940 000 \$.

Opérations entre apparentés

Les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 comprennent un montant de 1 563 137 \$ engagé auprès des administrateurs et dirigeants et de sociétés contrôlées par eux (784 532 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013). Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie par les apparentés.

Le tableau ci-dessous résume, pour les exercices respectifs, la rémunération totale versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la société :

RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Description	Exercices terminés les 31 décembre	
	2014 \$	2013 \$
Honoraires et salaires	1 057 193	589 079
Rémunération en options d'achat d'actions	31 665	---
Jetons de présence	---	7 000
TOTAUX	1 088 858	596 079

Le tableau ci-dessous résume, pour les exercices respectifs, les transactions entre la société et les administrateurs et principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la société :

TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

Description	Exercices terminés les 31 décembre	
	2014 \$	2013 \$
Émission et remboursement d'emprunts court terme	8 500 000	4 500 000
Émission de débetures convertibles	---	10 000 000
Transactions avec la Société « Fairchild Participation SA » (1)	771 134	272 136
Loyer	---	10 000
Intérêts payés sur emprunts court terme	354 082	81 683
Intérêts payés sur débetures convertibles	1 025 500	---

(1) Un montant de 675 097 \$ inclus dans ce montant est lié à la rémunération de dirigeants de la société.

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), applicables à une société en continuité d'exploitation, qui considère la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important quant à la capacité de la société d'assurer la continuité de son exploitation et, par conséquent, sur la pertinence de l'utilisation des IFRS applicables à une société en continuité d'exploitation, tels qu'ils sont décrits dans le paragraphe suivant. Ces états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux

charges et aux classifications du bilan consolidé qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société a enregistré une perte nette de 10 929 646 \$ et a accumulé un déficit de 33 109 989 \$ au 31 décembre 2014. Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la société doit obtenir les fonds qui lui permettront de respecter ses obligations et ses engagements au titre des programmes d'exploration et d'évaluation, de poursuivre le développement de son gisement minier et de payer ses frais généraux et ses frais d'administration. Au 31 décembre 2014, la société avait un fonds de roulement négatif de 27 603 060 \$, incluant la trésorerie de 787 754 \$. Au 31 décembre 2014, la direction estimait que ces fonds ne seraient pas suffisants pour permettre à la société de poursuivre son exploitation. Immédiatement après le 31 décembre 2014, la société a encaissé un montant suite à l'émission d'un placement privé et a remboursé une dette à long terme par l'émission de capital-actions.

Tant que la société ne sera pas en exploitation, la poursuite de ses activités dépendra de sa capacité à lever du financement additionnel par voie d'emprunt ou d'émission d'actions. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la société. Dans ce cas, si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

Bien que la société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels elle détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le Mali fait l'objet depuis plusieurs années d'un conflit armé dans sa partie nord. Bien que les conditions géopolitiques se soient améliorées, notamment depuis les élections présidentielles du 11 août 2013, et bien que les permis détenus par la société soient situés au sud et à l'ouest du Mali, il y a toujours un risque que la société ne puisse recouvrer ses actifs ou assumer ses passifs, ni poursuivre ses activités, notamment l'exploitation de sa mine de Nampala, en cas de dégradation du contexte géopolitique.

Modifications des méthodes comptables

La société a adopté les nouvelles normes et les normes révisées décrites ci-dessous, ainsi que toutes les modifications importantes, en vigueur au 1er janvier 2014. Les méthodes comptables sont appliquées uniformément par toutes les filiales de la société.

IAS 36, Dépréciation d'actifs

En mai 2013, l'IASB a apporté des modifications aux informations à fournir selon IAS 36 «*Dépréciation d'actifs*», selon lesquelles une entité devra fournir, dans certains cas, des informations sur la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT. Cette version amendée apporte des précisions sur les informations à fournir relativement à la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée ou subséquemment reprise.

IFRIC 21, Droits et taxes («IFRIC 21»)

En mai 2013, l'*IFRS Interpretations Committee* («IFRIC») a publié l'interprétation IFRIC 21 («IFRIC 21»), «*Droits ou taxes*», une interprétation sur le traitement des droits et des taxes imposés par les autorités publiques. IFRIC 21 est une interprétation d'IAS 37, «*Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*» («IAS 37»). IAS 37 établit des critères aux fins de la comptabilisation d'un passif; l'un d'entre eux est que l'entité doit avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé (un «fait générateur d'obligation»). IFRIC 21 précise que l'événement générateur d'obligation qui crée un passif au titre des droits et des taxes est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires pertinentes.

L'adoption de ces normes et amendements n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

Sommaire du capital-actions, options, bons de souscription et droits de conversion

À la date de ce rapport (16 avril 2015), les états financiers montrent que :

- 579 509 566 actions ordinaires étaient émises (31 décembre 2013 – 283 425 539 actions ordinaires).
- 2 650 000 options étaient attribuées à des prix variant entre 0,145 \$ et 0,245 \$, venant à échéance entre le 4 novembre 2015 et le 22 avril 2018 (31 décembre 2013 – 2 950 000). Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société.
- 80 000 000 bons de souscription étaient émis à un prix d'exercice de 0,25 \$ avec un délai d'expiration en octobre 2017 (31 décembre 2013 – 81 388 888). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société.
- 79 600 000 droits de conversion en rapport avec la débenture convertible étaient émis à un prix d'exercice de 0,15 \$ venant à échéance le 20 novembre 2016. Chaque droit de conversion permet à son détenteur de convertir son élément de dette en action ordinaire de la société.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 21 janvier 2015, Robex a émis 142 857 142 actions de son capital-actions à un prix de 0,07 \$. De plus, la société a émis en même temps 126 486 885 actions de son capital-actions en paiement du prêt qui avait été consenti à Robex par M. Georges Cohen, à un prix de 0,07 \$ pour une contrepartie de 8 854 082 \$CA.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière, applicables au 31 décembre 2014.

RISQUES, PROCÉDURES ET RESPONSABILITÉS



RISQUE DE LIQUIDITÉ

Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la société doit obtenir les fonds qui lui permettront de respecter ses obligations et ses engagements au titre des programmes d'exploration et d'évaluation, de poursuivre le développement de son gisement minier et de payer ses frais généraux et ses frais d'administration. Au 31 décembre 2014, la société avait un fonds de roulement négatif de 27 603 060 \$, incluant la trésorerie de 787 754 \$. Au 31 décembre 2014, la direction estimait que ces fonds ne seraient pas suffisants pour permettre à la société de poursuivre son exploitation. Immédiatement après le 31 décembre 2014, la société a encaissé un montant suite à l'émission d'un placement privé et a remboursé une dette à long terme par l'émission de capital-actions.

Tant que la société ne sera pas en exploitation, la poursuite de ses activités dépendra de sa capacité à lever du financement additionnel par voie d'emprunt ou d'émission d'actions. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la société

RISQUES OPERATIONNELS

Incertitude liée aux estimations des réserves et des ressources

Les données relatives aux réserves et aux ressources constituent des estimations fondées sur de l'information limitée acquise par forage et autres méthodes d'échantillonnage. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs anticipés seront obtenus ni que le taux de récupération sera atteint. Les teneurs de minerai réellement récupérées pourraient différer des teneurs estimées pour les réserves et les ressources. De telles données ont été déterminées en fonction de prix de l'or et de coûts d'exploitation présumés. La production future pourrait différer de façon importante de ce qui est prévu dans les estimations de réserves, notamment pour les raisons suivantes :

- la minéralisation et les formations pourraient différer de celles qui sont prévues par forages, échantillonnages et études similaires ;
- l'augmentation des charges d'exploitation minière et de traitement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les réserves ;
- la teneur des réserves peut varier sensiblement de temps à autre et il n'y a aucune garantie quant à la quantité d'or qui pourra en être récupérée ;
- la baisse du cours de l'or pourrait rendre non rentable l'exploitation minière d'une partie ou de la totalité des réserves.

L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des réserves estimables. Les facteurs à court terme, tels que la nécessité de nouveaux travaux de développement d'un gisement ou le traitement de nouvelles teneurs différentes, pourraient compromettre la rentabilité du projet. En cas de chute du cours de l'or, Robex pourrait être tenue de réduire considérablement la valeur de son placement dans des propriétés minières ou de retarder, voire d'interrompre, la production ou le développement de nouveaux projets.

Production et coût comptant d'exploitation

Rien ne garantit que les calendriers de production projetés ou prévus ou que le coût comptant d'exploitation estimatif seront respectés. De nombreux facteurs peuvent entraîner des retards ou des accroissements de coûts, notamment des problèmes de main-d'œuvre, des pannes de courant, des problèmes de transport ou d'approvisionnement et des pannes mécaniques. Le résultat net dépendra de la mesure dans laquelle les coûts d'exploitation projetés à l'égard de ces mines seront respectés. En outre, des facteurs d'exploitation à court terme, comme le besoin de développement ordonné de corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou de différentes teneurs aurifères, peuvent faire en sorte qu'une exploitation minière ne soit pas rentable au cours d'une période donnée. En outre, les activités peuvent faire l'objet d'interruptions prolongées imputables aux conditions météorologiques. Des dangers comme des formations inusitées ou imprévues, des éclatements de roches, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent se présenter au cours des forages et de l'enlèvement de la matière. Le coût comptant d'exploitation pour produire une once d'or dépend également d'un certain nombre de facteurs, notamment de la teneur des réserves, de la récupération et de la capacité de traitement. Le rendement futur peut par conséquent différer considérablement du rendement estimatif. Étant donné que ces facteurs sont indépendants de notre volonté, rien ne garantit que le coût comptant d'exploitation soit semblable d'une année à l'autre.

Nature de l'exploration et de l'exploitation minière

Nos programmes de développement et d'exploration ont une incidence marquée sur notre rentabilité. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent d'importants risques financiers sur une longue période, que même la combinaison d'une évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une structure aurifère puisse donner lieu à des rendements importants, peu de propriétés minières qui font l'objet d'une exploration sont en définitive développées en tant que mines. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes pour établir et remplacer les réserves au moyen de forages ainsi que pour construire les installations d'exploitation minière et de traitement sur un site. Il est impossible de garantir que nos programmes d'exploration actuels ou projetés sur nos propriétés d'exploration aboutissent à des exploitations minières commercialement rentables. La viabilité économique d'un gisement d'or repose sur un certain nombre de facteurs, dont certains sont liés aux caractéristiques mêmes du gisement, comme la taille et la teneur, la proximité des infrastructures, les coûts de financement et la réglementation gouvernementale, y compris celle qui se rapporte aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'infrastructure, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation d'or, au rapatriement des revenus et à la protection environnementale.

L'incidence de ces facteurs ne peut pas être évaluée avec précision, mais la combinaison de ceux-ci peut faire en sorte que nous ne recevions pas un rendement du capital investi adéquat. Nos activités sont, et continueront d'être, exposées à tous les dangers et risques habituellement liés à l'exploration, au développement et à la production d'or et qui peuvent tous porter préjudice à la vie des personnes, aux biens et à l'environnement et entraîner une responsabilité légale éventuelle du fait de tout préjudice subi.

Disponibilité d'infrastructures et fluctuation des prix de l'énergie et autres marchandises

Le succès des activités d'exploration et de développement de gisements minéraux dépend de la disponibilité d'infrastructures adéquates. Des routes et des ponts adéquats, ainsi que des sources fiables d'énergie et d'eau sont autant d'éléments importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos dépenses en immobilisations et nos coûts d'exploitation. Le manque d'infrastructure, les phénomènes météorologiques inhabituels ou rares, les actes de sabotage ou de terrorisme, les mesures gouvernementales ou toutes autres formes d'interférence dans l'entretien de ces infrastructures pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation. En outre, notre rentabilité serait touchée par le prix du marché et la disponibilité des marchandises qui sont utilisées dans le cadre de nos activités d'exploitation, notamment le diesel, le carburant, l'électricité, l'acier, le béton et les produits chimiques. Le prix de ces marchandises varie en fonction de différents facteurs indépendants de notre volonté. Une augmentation des coûts ou une diminution de la disponibilité des marchandises pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société financière de la Société et sur ses résultats d'exploitation.

Licences et permis

Nous devons obtenir des licences et des permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Nous sommes d'avis que nous possédons toutes les licences et tous les permis nécessaires en vertu des lois et des règlements applicables à l'égard de nos propriétés et que nous sommes actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les modalités de ces licences et permis. Toutefois, ces licences et permis peuvent faire l'objet de changements dans diverses circonstances. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir ou conserver toutes les licences et tous les permis qui peuvent être requis pour poursuivre nos activités actuelles, explorer et développer les propriétés ou entreprendre la construction ou l'exploitation d'installations minières et de propriétés en cours d'exploration ou de développement. À défaut d'obtenir de nouvelles licences et de nouveaux permis ou de parvenir à conserver ceux que nous détenons déjà pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

RISQUES POLITIQUES

Bien que le gouvernement du Mali ait par le passé appuyé le développement de leurs ressources naturelles par des sociétés étrangères, rien ne garantit que ce gouvernement n'adoptera pas à l'avenir des politiques différentes ou de nouvelles interprétations relativement à la propriété étrangère des ressources

minérales, aux taux de change, à la protection environnementale, aux relations de travail, au rapatriement des revenus ou au rendement du capital. Toute limite imposée à l'égard du transfert de trésorerie ou autres actifs entre Robex et ses filiales pourrait restreindre notre capacité à financer nos activités d'exploitation et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. En outre, les régimes d'imposition visant les activités minières dans les territoires étrangers peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes et de modifications constantes, et pourraient ne pas prévoir de mesures de stabilité fiscale. Notre interprétation de la loi fiscale et son application à nos transactions et à nos activités pourrait ne pas correspondre à l'interprétation de cette même loi par les autorités fiscales. Par conséquent, les transactions pourraient être contestées par les autorités fiscales et nos activités faire l'objet d'une vérification, ce qui pourrait se traduire par une augmentation importante des impôts et/ou par des pénalités et/ou par des intérêts. On ne peut écarter la possibilité qu'un futur gouvernement adopte des politiques sensiblement différentes ou de nouvelles interprétations qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation des éléments d'actifs. La possibilité de conflits civils et d'instabilité politique fait également partie des risques politiques.

SÉCURITÉ

Un audit de sécurité global a été réalisé afin de renforcer et adapter les protections passives et actives de manière cohérente aux regards des différentes menaces.

Au-delà des protections actuelles (clôture, service permanent, contrôle d'accès et fouille), nous mettons en place des outils complémentaires de sécurisation à savoir :

- Des procédures et organisations
- Des équipements de communication
- La définition de lieu sanctuarisé
- De la formation

QUESTIONS LIÉES AUX TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que l'existence et l'étendue d'une propriété minière dans laquelle nous avons une participation pourraient être remises en question, les titres de propriété des propriétés minières peuvent faire l'objet de réclamations éventuelles de la part de tierces parties. Le défaut de conformité à toutes les lois et à tous les règlements applicables, dont le défaut d'acquitter les taxes et les impôts et de réaliser et déposer des travaux d'évaluation, peut invalider le titre sur des parties ou la totalité des propriétés à l'égard desquelles nous détenons des licences et des permis.

FOURNISSEURS ET RISQUES LIÉS AUX ENTREPRENEURS EXTERNES

Nous dépendons de divers services, équipements, fournitures et pièces pour mener nos opérations. Une pénurie de biens ou de services dont nous avons besoin pourrait entraîner une hausse des coûts ou un retard dans les livraisons, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre calendrier de production ainsi que sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation. De plus, une partie importante de nos activités au Mali pourraient être menée par des entrepreneurs. Ainsi, nos activités pourraient être exposées à un certain nombre de risques, dont certains sont indépendants de notre volonté, notamment :

- la négociation des contrats avec les entrepreneurs selon des modalités acceptables ;
- l'impossibilité de remplacer un entrepreneur et son équipement d'exploitation dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties met fin au contrat ;
- un contrôle réduit sur les aspects des activités relevant de l'entrepreneur ;
- le défaut de l'entrepreneur de s'acquitter de ses obligations selon les conditions de l'entente contractuelle ;
- l'interruption de l'exploitation dans l'éventualité où un entrepreneur met fin aux activités de son entreprise à la suite d'une insolvabilité ou d'autres événements ;
- le défaut d'un entrepreneur de se conformer aux exigences réglementaires et légales applicables, dans la mesure où le respect de ces exigences lui incombe ;
- les problèmes que peut éprouver un entrepreneur dans la gestion de la main-d'œuvre, de l'agitation ouvrière et d'autres questions liées au travail.

En outre, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

CONCURRENCE

Le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentiel à tous les stades. Nous livrons concurrence à un bon nombre d'entreprises et de personnes, y compris des concurrents mieux pourvus en ressources financières, techniques et autres, pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières intéressantes, d'équipements et, de plus en plus, pour la recherche de ressources humaines. Rien ne garantit que nous puissions continuer à concurrencer avantageusement les autres sociétés minières.

PERSONNEL QUALIFIÉ ET PERSONNEL CLÉ

Pour que nos activités soient couronnées de succès, nous devons trouver et retenir des employés qualifiés qui possèdent une connaissance approfondie et une expertise du secteur minier. Robex et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé, et si nous nous trouvions dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié ou d'établir des

stratégies adéquates de planification de la relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toutes les étapes de notre exploitation sont assujetties à la réglementation environnementale applicable dans chacun des territoires d'exploitation visés. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuses, des amendes et des pénalités accrues pour non-conformité, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Des risques environnementaux, qui nous sont inconnus à l'heure actuelle et qui ont été causés par d'anciens ou d'actuels propriétaires des propriétés ou par d'anciens ou d'actuels travaux d'exploitation sur les propriétés, peuvent exister sur nos propriétés. Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements environnementaux applicables peut donner lieu à des mesures exécutoires et peut comprendre des mesures correctives qui nécessitent des dépenses en immobilisations ou des mesures de redressement. Rien ne garantit que de futurs changements dans les lois et règlements environnementaux et les permis régissant les activités d'exploitation et générales des sociétés minières, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable importante sur nos activités ou n'entraîneront pas des obligations ou des frais importants pour nous à l'avenir. Nous employons, dans notre processus de production minière, du cyanure de sodium, qui est une substance toxique. Advenant la fuite ou le déversement du cyanure de sodium de son système de confinement, nous pourrions être tenus responsables des travaux de décontamination, lesquels pourraient ne pas être assurés. Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour éviter le déversement de matières polluantes dans la nappe phréatique et les milieux naturels, nous pourrions être tenus responsables de risques à l'égard desquels nous ne possédons aucune assurance.

ASSURANCE INSUFFISANTE

Bien que nous puissions obtenir des assurances à l'égard de certains risques pour des montants que nous considérons suffisants, l'assurance disponible pourrait ne pas couvrir la totalité des risques potentiels auxquels peut faire face une société minière. Nous pourrions également nous trouver dans l'incapacité de conserver les assurances nécessaires pour couvrir les risques assurables moyennant des primes économiquement acceptables. La couverture d'assurance pourrait en outre ne pas être disponible à l'avenir ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute perte résultante. De plus, l'assurance pour certains risques, comme les risques liés à la validité des droits de propriété relatifs à des concessions minières non brevetées et à des sites de broyage, et le risque de pollution et autres dangers découlant de l'exploration et de la production, n'est généralement pas offerte aux sociétés aurifères selon des modalités acceptables. Les coûts éventuels pouvant être associés aux dommages non assurés ou en excès de la garantie ou la conformité aux lois et aux règlements applicables peuvent entraîner des retards importants

et nécessiter des sorties de fonds substantielles, ce qui peut avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

LITIGES

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, doivent faire face à des poursuites judiciaires, qu'elles soient fondées ou non. Bien que nous croyions qu'il est improbable que des poursuites aient une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation, rien ne peut garantir que Robex ne fera pas l'objet de telle poursuite

CONTRÔLE ET PROCÉDURES SUR LES INFORMATIONS À FOURNIR

Tel que requis par la politique « Instrument Multilatéral 52-109 », la Société a évalué l'efficacité de ses procédures de contrôle interne et de divulgation d'information en date du 31 décembre 2014. Cette évaluation a été conduite sous la supervision et avec la participation du président et du chef des opérations financières. À la suite de cette évaluation, le président et le chef des opérations financières ont conclu que les politiques de contrôle et de divulgation d'information étaient adéquates.

La seule situation identifiée lors de cette évaluation est inhérente à toutes les sociétés publiques de faible capitalisation. En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du président et du chef des opérations financières. La direction de la Société continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et d'accroître sa supervision dans les secteurs clés. Il est important de noter que cette situation pourrait impliquer que la société doive engager du personnel supplémentaire de façon à accroître la séparation de tâches. Toutefois, les coûts d'opérations supplémentaires qu'engendrerait cette solution pourraient créer un risque financier important en regard à la viabilité de la Société. La direction a donc décidé de prévoir ce risque potentiel dans ses divulgations réglementaires et procéder à l'ajout de personnel supplémentaire seulement au moment où le budget le permettra.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la société et les autres informations financières contenues dans ce rapport sont la responsabilité des dirigeants de la société et ont été revus et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux IFRS. Ceux-ci renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de

manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous égards importants. Le choix des principes et des méthodes comptables incombe à la direction.

La société maintient des systèmes de contrôle internes conçus pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière et la sauvegarde des éléments d'actif.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires de la société de façon conforme aux exigences des lois pertinentes et des normes et principes financiers reconnus ainsi que de maintenir des normes de conduite convenables dans ses activités.

Le conseil d'administration exerce son rôle de surveillance des états financiers et des autres informations financières par l'entremise de son comité de vérification composé en majorité d'administrateurs qui ne sont pas des membres de la direction de la société.

Les fonctions de ce comité sont d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration, d'examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité de l'information et de tout autre point relatif à la comptabilité et aux finances de la société. Pour ce faire, le comité de vérification rencontre annuellement les vérificateurs externes, avec ou sans la direction de la société, afin d'examiner leur plan de vérification et de discuter des résultats de leurs travaux. Il incombe à ce comité de recommander la nomination ou le renouvellement du mandat des auditeurs externes.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion de capital, les objectifs de la société sont de maintenir des liquidités adéquates pour supporter les activités prévues. La définition de capital inclut les capitaux propres et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les objectifs de la société quant à la gestion du capital sont de maintenir une flexibilité financière dans le but de préserver sa capacité de rencontrer ses obligations financières. La société surveille le capital au moyen de sa consommation de trésorerie mensuelle et ses obligations à court terme liées à ses passifs financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur le site web www.sedar.com dans la section des documents déposés par la Société.

(Signé) Georges Cohen, CEO
Québec, le 16 avril 2015